

Le 10 septembre 1958, il disait:

Aide des municipalités réclamée pour sauver les textiles...

Alors que le député de Sherbrooke demandait aux municipalités de consentir des réductions de taxe et des taux spéciaux d'électricité, le 14 novembre 1958, il écrivait un article intitulé:

M<sup>e</sup> Allard prépare une étude sur les textiles.

Le 24 novembre 1958, autre titre flamboyant: Solution au problème des textiles recherchée.

On n'avait rien sauvé encore.

Le 16 décembre 1959, voici ce qu'on lisait:

Un député demande une enquête parlementaire sur les textiles; un des points principaux qui concerne les importations.

Quelques semaines après, soit le 13 janvier 1960, le premier ministre (M. Diefenbaker) disait:

L'accroissement des exportations japonaises est accueilli avec joie.

Le 29 mars 1960, un autre article intitulé:

Approbation de M<sup>e</sup> Allard à toute mesure qui saura sauvegarder les textiles...

Voilà ce qu'on disait, en juin 1960, dans un rapport du journal *La Presse*, mentionné dans un article intitulé:

Un optimisme modéré est de mise en matière de textiles.

Naturellement, au lieu de s'améliorer, la situation se détériorait. Le député de Sherbrooke l'a reconnu.

L'année dernière, en juillet 1960, encore dans un article reproduit dans le journal *La Presse*, le député de Sherbrooke déclarait:

Ottawa devra passer à l'action pour protéger l'industrie textile.

Ce n'était pas aussi intéressant qu'en 1958.

Ce printemps, en mars 1961, au congrès conservateur, on adoptait une résolution proposée par M<sup>e</sup> Allard, député fédéral de Sherbrooke, appuyée par M<sup>e</sup> André Langlais, dans laquelle on suggérait au gouvernement fédéral:

D'imposer des contingentements à l'égard des textiles étrangers dans les secteurs les plus vulnérables de l'économie canadienne.

C'est à peu près le travail qui a été fait par le député de Sherbrooke. Après avoir reconnu que l'industrie textile avait été sauvée, voilà qu'en 1960 et 1961, il se reprend pour dire qu'il ne faut pas afficher un optimisme exagéré en ce qui regarde la question des textiles.

Il y a un autre député, de Saint-Hyacinthe-Bagot, celui-là, qui nous a parlé à quelques reprises de la question des produits textiles.

Entre autres, il y a quelques semaines, il nous a annoncé que 11 nouvelles industries

s'étaient installées dans la ville de Saint-Hyacinthe depuis l'avènement du gouvernement conservateur.

A qui faut-il en attribuer le mérite? A lui personnellement ou au conseil municipal?

Son raisonnement semble confus. Aurait-il peur, en révélant le fond de sa pensée, de se faire une réputation défavorable, comme ce fut le cas en 1959? Nous nous rappelons qu'à cette époque le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) avait laissé entendre qu'il n'avait pas donné satisfaction à une certaine association des ouvriers du textile de la ville de Saint-Hyacinthe. Dans une lettre ouverte qu'ils écrivaient à *La Presse*, le 8 juillet 1959, ils disaient au député:

Les syndicalistes suggèrent, bien humblement, que vous les consultiez, ne serait-ce que par politesse avant de parler en leur nom. D'ailleurs, la position que vous avez prise vient en contradiction ouverte avec une résolution adoptée au congrès de 1958 de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

**M. Ricard:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. L'honorable député de Drummond-Arthabaska pourrait-il aussi donner lecture de la lettre que j'ai adressée au syndicat en question et dans laquelle j'expliquais mon attitude. Me dirait-il aussi, si à ce moment-là, il était question de l'augmentation des prestations d'assurance-chômage que le gouvernement avait accordée aux chômeurs, et si l'honorable député y était opposé?

**Une voix:** Il n'y a pas de question de privilège.

**M. Dupuis:** C'est un abus de privilège.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Drummond-Arthabaska a la parole.

**M. Boulanger:** A la lecture de cette lettre des syndicalistes de la région de Saint-Hyacinthe, nous devons conclure que le député de Saint-Hyacinthe-Bagot, à ce moment-là, n'était pas leur porte-parole dans cette enceinte. Lorsqu'il nous annonce que 11 nouvelles industries s'installeront dans la ville de Saint-Hyacinthe, je ne suis pas sûr qu'il soit le porte-parole de ces industries. Il aura peut-être plus...

**M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. Habel:** Il n'y a pas de question de privilège.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Avant de permettre à l'honorable député d'exposer sa question de privilège, je dois lui faire remarquer que s'il s'agit d'un désaccord avec les remarques de l'honorable député de Drummond-Arthabaska, qu'il n'y a pas là une question de